

Document n° 1

DEMANDE D'AMENAGEMENT D'EPREUVES

Numéro d'inscription :

Voie :

Nom :

Prénoms :

Adresse :

Code postal :

Commune :

Pays :

Téléphone :

portable :

E-mail :

Etablissement fréquenté :

Téléphone de l'établissement :

Demande à bénéficier d'aménagements d'épreuves, prévu par la loi n° 2005-102 du 11/02/2005 et par le décret 2005-1617 du 21 décembre 2005 relatif à l'organisation des examens et concours de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur pour les candidats présentant un handicap et certifie avoir déposé ou aller déposer une demande à la MDPH.

Signature du candidat :

PROCEDURES

Dès l'ouverture du site d'inscription, au mois de décembre, vous devrez dans votre dossier d'inscription saisir et cocher la rubrique "Handicap" dans l'écran : Bac/bourse/handicap, puis imprimer le formulaire de "Demande d'aménagement d'épreuves" et :

- Transmettre un exemplaire du document n° 1 (Demande d'aménagement d'épreuves), accompagné d'un avis circonstancié du retentissement du handicap sur la scolarité signé par le chef d'établissement, avant le 15 janvier, **à la BCE** via votre dossier dans "contacts" ou par courrier à l'adresse ci-dessous :

Direction des admissions et concours
Concours BCE
BP 31
78354 JOUY EN JOSAS Cedex

- Transmettre un exemplaire complet (les 3 documents + les justificatifs demandés) de la "demande d'aménagements d'épreuves" dans les plus brefs délais et au plus tard le 15 janvier, à la MDPH du département de scolarité, par l'intermédiaire du médecin scolaire, pour les établissements publics ou privés sous contrat, ou à la MDPH du département du domicile pour les établissements privés hors contrat.

Vous devrez transmettre à la BCE, dès sa réception, l'avis qui vous sera communiqué par la MDPH. La BCE décidera ensuite des mesures d'aménagements accordées et vous notifiera sa décision début mars.

CAS PARTICULIERS

- les candidats scolarisés dans un établissement à l'étranger,
 - les candidats libres domiciliés à l'étranger,
 - les candidats dont l'établissement public ou privé sous contrat, se trouve dans l'un des départements suivants : Paris, Yvelines, Finistère,
 - les candidats scolarisés dans un établissement privé et domiciliés dans l'un des départements suivants : Paris, Yvelines, Finistère,
- devront transmettre un exemplaire complet (les 3 documents + les justificatifs demandés) de la "demande d'aménagements d'épreuves". Ce dossier sera à adresser **directement à la BCE** sous pli confidentiel à l'adresse suivante :

Direction des admissions et concours
Dossier médical - Concours BCE
BP 31
78354 JOUY EN JOSAS Cedex

Document n° 2

AVIS D'AMENAGEMENT ETABLI PAR LE MEDECIN

CANDIDAT

Nom :
Prénom :
N° d'inscription :
Etablissement :
Email :
Téléphone(s) :

Filière :
BANQUE(S) PRESENTEE(S) :

MEDECIN

Merci de préciser vos coordonnées pour nous permettre de vous contacter en cas de nécessité

Nom : MDPH
Tél : CDAPH

Les mesures d'aménagement suivantes sont proposées :

Ecrit		Oral					Pour les dispositions spécifiques à certaines épreuves orales Veuillez préciser ci-dessous
		Préparation		Interrogation			
Scientifiques	Littéraires	Toutes	Particulières	Toutes	Particulières		
							Instructions par écrit
							Dispense d'écoute de CD de LV
							Sujets en gros caractères (A3) et sujets normaux
							Candidat ayant un appareillage auditif
							Possibilité d'utiliser une loupe personnelle
							Présence d'un assistant technique pour les épreuves de Travaux pratiques si nécessaire
							Présence d'un assistant tech. pour les épr. comportant des docs en couleur si nécessaire
							Assistance d'un secrétaire
							Possibilité de sortir de la salle d'examen en cas de nécessité dès la première heure
							Autorisation de s'alimenter pendant l'épreuve
							Conditions particulières d'accessibilité aux locaux
							Nécessité d'utiliser un ordinateur (sans correcteur orthographique)
							Installation de matériel particulier
							Salle séparée (Salle dédiée aux candidats bénéficiant d'une majoration de temps)
							Salle isolée (Pour éviter la perturbation des autres candidats)
							Autres cas

Observations particulières à porter à la connaissance de l'examineur :

Oral			Pour les dispositions spécifiques à certaines épreuves orales Veuillez préciser ci-dessous
Interrogation			
Toutes	Particulières		
			L'examineur devra parler face au candidat à voix haute et bien articuler
			Toute question devra être posée par écrit ainsi que toute modification ou explication du sujet
			Candidat ayant un appareillage auditif
			Retard à la lecture de certains appareils de précision en TP
			Lenteur à l'écriture
			Lenteur à la lecture
			Problème de vision des couleurs
			Possibilité de faire répéter les questions
			Eviter tout bruit de parasitage
			Possibilité de composer assis
			Autre

Majoration de temps proposée :

Ecrit		Oral					Pour les dispositions spécifiques à certaines épreuves orales Veuillez préciser ci-dessous
		Préparation		Interrogation			
Scientifiques	Littéraires	Toutes	Particulières	Toutes	Particulières		
							Tiers temps
							Quart de temps
							Sixième de temps
							Temps supplémentaire exceptionnel limité à un tiers maximum de la durée de l'épreuve

SIGNATURE ET CACHET DU MEDECIN HABILITE:

Je déclare avoir bénéficié d'aménagement d'épreuves :

- Pour le baccalauréat Oui Non
- Pendant ma scolarité en classe préparatoire Oui Non

Eléments à fournir :

- Certificat médical détaillé précisant la pathologie, le traitement et les répercussions sur la scolarité et les conditions d'examen.
- Dans le cadre d'une demande d'aménagement aux examens pour trouble spécifique des apprentissages (dyslexie...) entraînant une situation de handicap :

1. Bilan orthophonique datant de moins d'un an :

Ce bilan doit obligatoirement comporter des tests étalonnés et normés avec indication des résultats et des écarts type.

Ces tests doivent explorer :

- a– Le niveau de lecture
- b– Le niveau orthographique
- c– La compréhension de lecture

Exemple de test : Vol du PC, Chronodictée, Test de vitesse de lecture de Khomsi, Phonolec, Odelys...

2. Trois derniers bulletins scolaires.

3. L'original d'un devoir rédigé en classe (situation de contrôle) au cours de l'année scolaire, devoir de français ou philosophie ou éventuellement d'histoire-géographie.

4. Une lettre du professeur principal ou de français ou de philosophie ou éventuellement de d'histoire-géographie expliquant les difficultés.

5. L'historique précis de la prise en charge en rééducation orthophonique et autres rééducations en précisant la date de la 1ère prise en charge, la durée des rééducations, le nombre de séances par semaine et les éventuelles interruptions.

6. Eventuellement le résultat d'un bilan psychométrique même ancien.